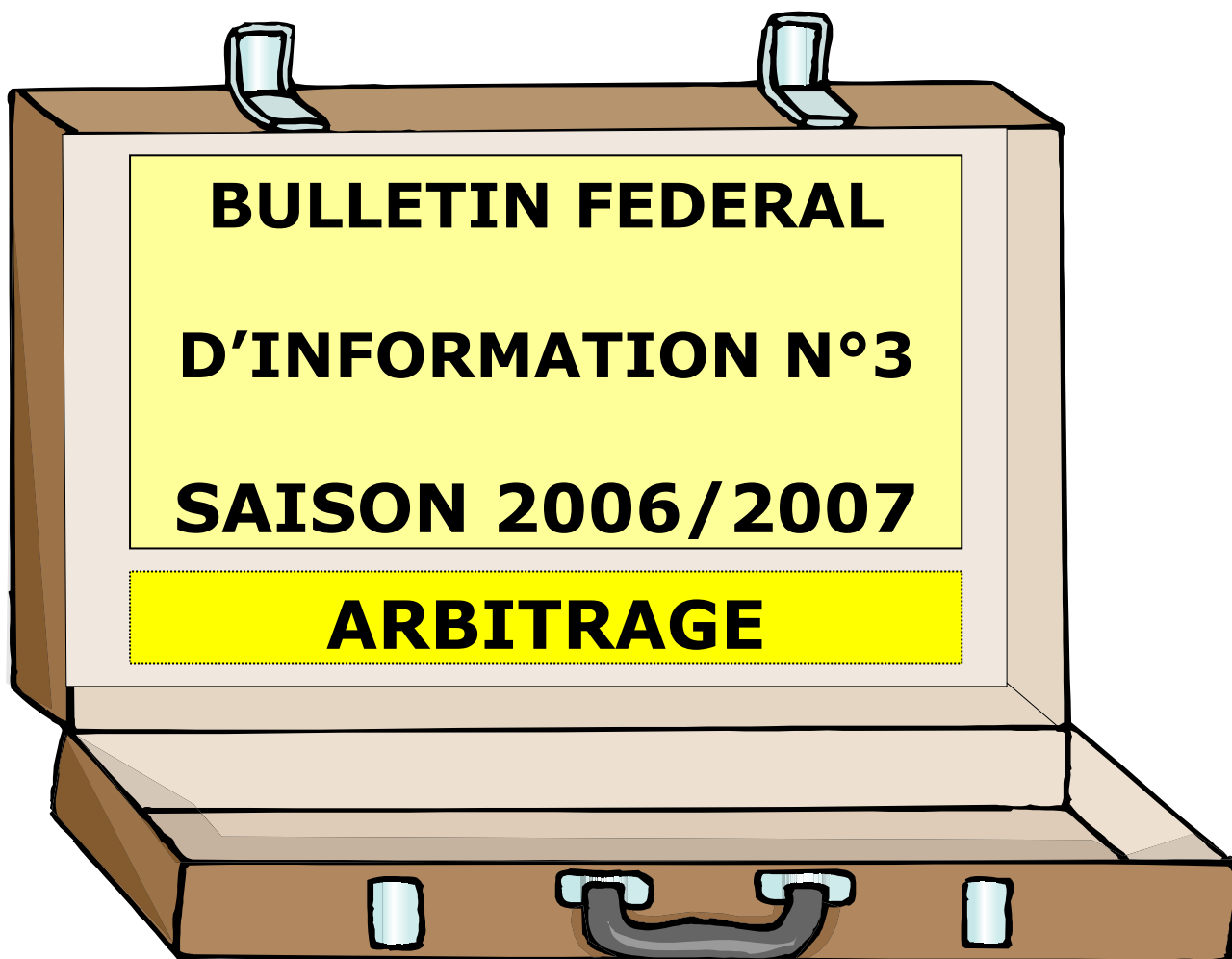

COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE – COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE



COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE – COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

Choisy le Roi, le 13/09/06

SOMMAIRE

Pages

•	REFERENCE AUX REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES NATIONALES	3
•	DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE (pages 4 à 8)	
I.-	HORAIRES	4
II.-	TERRAIN – MATERIEL	4
III.-	HAUTEURS DE FILET	5
IV.-	BALLONS	6 et 7
V.-	FEUILLE DE MATCH	8
VI.-	SONORISATION	8
VII.-	ECHAUFFEMENT	8
•	REGLEMENTATION CONCERNANT LES EQUIPES (page 9)	
I.-	LICENCES	9
II.-	EQUIPEMENT	9
III.-	CAPITAINES - ENTRAINEURS	9
•	REGLEMENTATION CONCERNANT LES ARBITRES (pages 10 à 15)	
I.-	DESIGNATIONS	10
II.-	FRAIS DE DEPLACEMENT	10
III.-	COUPLAGES LNV/FFVB	10
IV.-	INDEMNITES D'ARBITRAGE	11 et 12
V.-	BAREME DE REMBOURSEMENT DES DEPLACEMENTS DES ARBITRES	13 et 14
VI.-	FEUILLE DE REMBOURSEMENT	15
•	DIVERS (pages 16 à 25)	
I.-	TENUE DE LA FEUILLE DE MATCH	16 et 17
II.-	PROTOCOLE DU JEU	18 à 20
III.-	AVERTISSEMENTS ET SANCTIONS DE TERRAINS	21
IV.-	ROLE ET ATTRIBUTIONS DU SECOND ARBITRE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE	22
V.-	CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A L'ARBITRAGE	23 et 24
VI.-	EXEMPLAIRE D'UNE LISTE DES PARTICIPANTS A UNE RENCONTRE	25

REGLEMENTS GENERAUX :

TITRE 1 – Article 3 : La licence fédérale

TITRE 7 – Articles 7A et 7B :

> **7A** - Un licencié ne peut détenir l'une des options de la licence que pour un seul GSA,

> **7B** - Tout participant - non joueur - à une manifestation de la FFVB (arbitre, entraîneur, marqueur, soigneur, dirigeant) désirant pouvoir intervenir dans un type particulier de pratique de Volley-Ball doit posséder une licence comprenant l'adhésion ou l'option nécessaire à ce type de pratique (ADHÉSION SIMPLE, OPTION VOLLEY-BALL ou OPTION BEACH VOLLEY).

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES NATIONALES

Article 1	Préambule
Article 4.6 et 4.7	Calendrier et horaire
Article 5.2	Terrains de jeu – installations - matériels
Article 7	Police – Discipline – Sécurité
Article 8.1 – 8.2 – 8.3 – 8.4	Arbitres
Article 13.1 – 13.2 – 13.5	Qualifications des joueurs
Article 14.1 – 14.2 – 14.3 – 14.4 – 14.4 – 14.5	Surclassements des joueurs
Article 15.1 – 15.2	Licences
Article 16	Equipements
Article 17	Equipes
Article 18.1 – 18.2 – 18.3	Feuille de Match
Article 19.1 – 19.2 – 19.3 – 19.4 – 19.5	Avertissements et sanctions de terrains
Article 21.1 – 21.2	Réclamations

DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

I.- HORAIRES

Les rencontres doivent commencer à l'heure prévue au calendrier établi par la Commission Sportive, responsable de l'épreuve.

Les équipes doivent disposer du terrain pour l'échauffement, 30 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre.

II.- TERRAIN - MATERIEL

La préparation du terrain et la mise en place du matériel (filet, podium d'arbitre, table de marque, tableau d'affichage, bancs de touche, sonorisation, etc...) doivent être terminés une demi-heure avant l'heure fixée pour le début de la rencontre. Une amende est prévue en cas de retard (voir RGEN partie annuelle).

Le Groupement Sportif recevant est tenu de mettre à disposition de l'arbitre, à la table de marque, une toise graduée et un manomètre de pression.

Un système de marque manuelle de réserve doit être disponible à la table.

Chaque club évoluant en N1, N2 (recommandé pour la N3) devra mettre à disposition des équipes 2 jeux de plaquettes numérotées, recto verso, de 1 à 18. La dimension des numéros ne sera pas inférieure à 10 cm et la largeur de la bande du chiffre doit être d'au moins 2 cm.

Les arbitres devront vérifier la présence et la conformité de ces jeux de plaquettes.

La non mise à disposition pour la N1 et N2, de l'ensemble de ces équipements sera consignée sur la feuille de match.

III.- HAUTEURS DE FILET

COMPETITIONS	FEMININS	MASCULINS
Compétions Seniors	2,24 m	2,43 m
Coupe de France Espoirs	2,24 m	2,43 m
Coupe de France Juniors	2,24 m	2,43 m
Coupe de France Cadets	2,24 m	2,35 m
Coupe de France Minimes	2,10 m	2,24 m
Challenge de France Benjamins 4 x 4 terrain 7 x 7	2,10 m	2,10 m
Championnat Poussins 2 x 2 terrain 4,5 x 4,5	Hauteur conseillée : 1,80 à 2,00 m	Hauteur conseillée : 1,80 à 2,00 m

IV.- BALLONS

UTILISATION DES BALLONS dans les compétitions officielles FFVB

L'utilisation des ballons dans les compétitions officielles est soumise aux règlements FIVB et/ou FFVB.

Conformément à la réglementation FIVB, seuls les ballons, approuvés par la FIVB doivent être utilisés dans les compétitions mondiales, continentales et nationales de Haut Niveau.

Le Haut Niveau national regroupe en France :

- Les compétitions des équipes de France
- Les championnats relevant de la LNV : Pro A F et Pro A ainsi que PRO B

1. **BALLONS OFFICIELS DES COMPETITIONS NATIONALES DE HAUT NIVEAU :**

- **Equipes de France** : MIKASA MVP 200 (synthétique - couleur)
- **Championnats de PRO A féminine et masculine et PRO B masculine** : MIKASA MVP 200 (synthétique - couleur)
- **Coupe de France senior** (Voir le Règlement de la Coupe de France)

2. **BALLONS UTILISABLES DANS LES COMPETITIONS NATIONALE 1 FEMININE ET MASCULINE :**

Ils doivent être approuvés FIVB:

- **Partenaires FFVB :**

MIKASA : MVP 200 (synthétique - couleur),
MOLTEN : IV5XC (couleur synthétique)

- **Autres fabricants :**

GALA : BV 5091S (couleur)

3. **BALLONS UTILISABLES DANS LES COMPETITIONS NATIONALE 2, 3, ET 1ER NIVEAU REGIONAL :**

Ils doivent être approuvés FIVB et/ou FFVB.

- **Partenaires FFVB :**

MIKASA MVP 200 (synthétique - couleur), MIKASA : MVL 2001 (couleur cuir),
MOLTEN IV58LC (couleur cuir), MOLTEN IV5XC (couleur synthétique), MOLTEN V5XSLC (couleur synthétique).

- **Autres fabricants :**

GALA : BV 50 91S
ERIMA : King of the Court

4. **AUTRES DIVISIONS :**

Les ballons doivent répondre aux conditions réglementaires de poids, de circonférence et de pression.

5. COMPETITIONS JEUNES :• *POUSSINS :*

Dans le cadre des Championnats Poussins, le ballon recommandé est celui correspondant aux caractéristiques suivantes :

*Ballon de 18 panneaux cousus, cuir synthétique, avec une combinaison de couleurs.
Circonférence : 65-68 cm, Poids 200-220 g.*

- Partenaires FFVB :

MIKASA : MG V-200

MOLTEN : SSVB4

- Autres fabricants :

GALA BV 5151S

• *PARK VOLLEY ET JEUNES, BENJAMINS ET SCOLAIRES*

Le ballon recommandé est celui correspondant aux caractéristiques suivantes :

*Ballon de 18 panneaux cousus, cuir synthétique, avec une combinaison de couleurs.
Circonférence : 66-68 cm, Poids 230-250 g.*

- Partenaires FFVB :

MIKASA : MG V-230, MOLTEN SSV4

REGLES D'APPLICATION

Il appartient aux arbitres de faire appliquer ces règles (N1/N2) :

- Dans le cadre des Championnats PRO, nationaux 1 et 2 masculine et féminine, le club recevant est tenu (sous peine de sanctions) de fournir au club visiteur, pour l'échauffement, les ballons de même modèle que ceux qui seront utilisés en match.
- Trois ballons doivent être utilisés et quatre mis à la disposition des arbitres.
- Sous la responsabilité d'un adulte et à l'occasion de chaque rencontre, 4 ramasseurs de balle minimum seront disposés à chaque angle du terrain. Dans la mesure du possible, ils seront en tenue uniforme.

Dans le cadre des Championnats de N 3 et 1^{er} niveau régional, il est fortement recommandé de fournir à l'équipe visiteuse des ballons d'échauffement, et à défaut de mettre sa disposition le ballon du match.

V - FEUILLE DE MATCH

Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Lors de chaque rencontre, l'entraîneur a obligation de fournir la liste des participants à jour et sans ratures, sur le document approuvé par la CCA.

Le non-respect de cette obligation sera consigné dans le pavé remarque de la feuille de match par le premier arbitre et sera pénalisé par une amende.

La présentation des licences reste obligatoire.

Le premier arbitre inscrira ou fera inscrire dans le pavé remarque :

- tout doute sur la qualification d'un joueur
- la présentation d'une pièce d'identité et d'un certificat médical (avec références)
- l'absence de ramasseurs de balle (N1 et N2)
- l'absence ou la non-conformité des plaquettes
- le matériel non conforme ou absent
- toute blessure, même jugée bénigne, d'un participant

Au cours de la rencontre, lorsque le capitaine en jeu indique au premier arbitre qu'il se réserve le droit d'enregistrer, à la fin du match, une réclamation officielle, le corps arbitral s'assurera que le marqueur inscrive, sur le moment, dans la case remarques : réclamation, équipe, set, score.

La réclamation sera, ou non, confirmée à la fin du match.

Cas particulier des catégories jeunes (de poussins à cadets inclus) :

Les réserves et réclamations pourront être déposées et formulées par le capitaine assisté de l'entraîneur.

Le premier arbitre conservera systématiquement l'exemplaire jaune de la feuille de match. Ce document pourra lui être réclamé, pendant toute la saison, par la CCA ou la CCS dans le but de contrôles. Toutefois, en cas d'expulsion, de disqualification ou d'incident d'après match, l'arbitre devra joindre dans les 24 heures cet exemplaire à son rapport.

VI.- SONORISATION

L'intervention de l'annonceur officiel avant et pendant la rencontre est limitée uniquement :

- à l'annonce de la rencontre, à la présentation des capitaines d'équipes, des entraîneurs, des arbitres et des juges de ligne,
- à la présentation des membres de chaque équipe pendant l'échauffement officiel,
- à l'évolution du score,
- aux interruptions de jeu (temps-morts, changements de joueurs).

VII.- ECHAUFFEMENT

Ne peuvent participer à l'échauffement officiel, après le tirage au sort, que les membres de l'équipe en tenue ou en tenue uniforme d'échauffement numérotée et identique à la tenue de jeu et inscrits sur la feuille de match.

REGLEMENTATION CONCERNANT LES MEMBRES D'UNE EQUIPE

I.- LICENCES

Pour une rencontre officielle (quel que soit le niveau), les membres d'une équipe doivent être titulaire d'une licence délivrée pour la saison en cours, et être régulièrement qualifié :

- pour le Groupement Sportif disputant la rencontre, si le membre de l'équipe est joueur,
- pour n'importe quel Groupement Sportif, si le membre de l'équipe est entraîneur,
- particularité du CNVB et de l'IFVB : la présentation de la liste des joueurs / joueuses au lieu des licences est autorisée.

Un entraîneur, un entraîneur adjoint, un soigneur et un médecin peuvent compléter l'équipe. Comme les joueurs, ils doivent être titulaires d'une licence dont le numéro sera enregistré par le marqueur sur la feuille de match (EXCEPTION : le médecin peut présenter soit une licence, soit une carte d'accréditation délivrée par la FIVB).

Une équipe se présentant à l'appel de l'arbitre (heure du début de la rencontre) avec moins de 6 joueurs en tenue, est déclarée «incomplète» par l'arbitre (en aucun cas les arbitres ne peuvent constater ce fait avant l'heure de début de la rencontre fixée par la CCS ou la LNV).

Seule la licence portant l'option « Volley-Ball » permet l'inscription d'une personne sur la feuille de match, quelles que soient ses fonctions (joueur, entraîneur, entraîneur adjoint, arbitre, soigneur, médecin).

II.- EQUIPEMENT

Si les 2 équipes participantes se présentent vêtues de maillots de la même couleur, l'équipe recevante devra en changer.

III.- CAPITAINES - ENTRAINEURS

Le capitaine et l'entraîneur d'une équipe sont responsables de la conduite et de la discipline de leurs joueurs. Pendant la rencontre, le capitaine « en jeu » sur le terrain est le seul autorisé à parler aux arbitres quand le ballon est « hors jeu ».

REGLEMENTATION CONCERNANT LES ARBITRES

I.- DESIGNATIONS

Les arbitres sont désignés :

- par la Commission Centrale d'Arbitrage (CCA) pour les épreuves organisées par la Commission Centrale Sportive (CCS),
- par les Commissions Régionales d'Arbitrage (CRA) pour les épreuves régionales,
- par les Commissions Départementales d'Arbitrage (CDA) pour les épreuves départementales.

II.- FRAIS DE DEPLACEMENT

Pour les compétitions nationales, les frais de déplacement des arbitres, sont pris en charge selon le barème ci-après :

- par la trésorerie de la LNV pour les compétitions que cette dernière organise,
- par la trésorerie fédérale pour les compétitions organisées par la Commission Centrale Sportive (CCS),
- par les Associations Sportives en présence, et à part égales, pour les compétitions organisées par la Commission Sport en Entreprise.

III.- COUPLAGES LNV/FFVB

• MATCH LNV A MOINS DE 200 KMS ET A PLUS DE 80 KMS DU DOMICILE DE L'ARBITRE

Remboursement LNV : sans changement.

Remboursement FFVB : mêmes modalités que ci-dessus auxquelles s'ajoute la prise en compte de l'indemnité de grand déplacement.

• MATCH LNV A PLUS DE 200 KMS DU DOMICILE DE L'ARBITRE

Remboursement LNV : sans changement.

Remboursement FFVB : prise en compte de la distance B, dans les mêmes conditions pour ce qui concerne le repas du dimanche midi.

MATCH LNV A MOINS DE 80 KMS DU DOMICILE DE L'ARBITRE

Remboursement LNV : sans changement.

Remboursement FFVB : ne pas tenir compte du couplage.

IV.- INDEMNITES D'ARBITRAGE

Une indemnité d'arbitrage, pour chaque rencontre, est due aux arbitres et au marqueur par chaque équipe en présence. Le montant de cette indemnité (différent selon la compétition) est fixé chaque année par l'Assemblée Générale de la FFVB pour les compétitions organisées par la CCS.

- Montant et mode de règlement de l'indemnité d'arbitrage selon la compétition :

Compétitions organisées par la LNV :

Pro A/Pro B Masculine et Pro A Féminine (et autres compétitions LNV) sont du ressort de la LNV qui fera parvenir le barème du montant des indemnités d'arbitrage et des frais de déplacement et le mode de remboursement particulier.

Compétitions organisées par la CCS :

Les indemnités sont versées directement par chaque équipe, hors de la présence du public, au 1^{er} arbitre avant chaque rencontre, à charge pour lui d'en assurer la répartition suivant le tableau ci-après :

INDEMNITES

DIVISIONS	1 ^{er} arbitre	2 ^{ème} arbitre	Marqueur	Total
NAT 1 M et F	26,00 €	26,00 €	8,00 €	60,00 €
NAT 2 M et F	22,00 €	22,00 €	8,00 €	52,00 €
NAT 3 M et F	20,00 €	20,00 €	8,00 €	48,00 €
Espoirs, Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins	17,00 €	17,00 €	8,00 €	42,00 €

Indemnité versée par chaque équipe pour un TOURNOI et non par match.

Pour les tournois benjamins, un seul arbitre pour diriger la rencontre.

- indemnité de grand déplacement : 43 euros
- match en semaine : 122 euros
- match le dimanche après 17 heures : 77 euros

Cas d'absence d'un arbitre : Si l'arbitre présent officie seul, il ne percevra auprès de chaque équipe que l'indemnité due à un seul arbitre et l'indemnité du marqueur : (ex. : match en 3DN : 20 euros + 8 euros = 28 euros/équipe au lieu de 48 euros).

Cas d'absence d'une équipe : Si une équipe est absente, le paiement de l'indemnité d'arbitrage par l'équipe présente sera remis au second arbitre. Le premier arbitre avancera sa part d'indemnité au marqueur et se fera rembourser la totalité de son indemnité d'arbitrage auprès de la FFVB.

Matches Internationaux (Ligue Mondiale et matches amicaux) :

Arbitre de réserve sur la Ligue Mondiale, arbitre officiant sur le Tournoi de France, arbitre de réserve sur un match international (désigné par la CCA) : 75 euros par jour de présence plus frais de déplacement.

Matches Internationaux amicaux :

Arbitres : 75 euros plus frais de déplacement.
 Juges de ligne : 35 euros plus frais de déplacement.
 Marqueurs : 31 euros plus frais de déplacement.

Coupes d'Europe (à la charge de l'organisateur : club recevant) :**CEV et Top Team Cup :**

Juges de lignes : 35 euros plus frais de déplacement.
 Marqueurs : 31 euros plus frais de déplacement.

Champion's League :

Arbitre de réserve (désigné par la CCA) : voir le cahier des charges de la CEV.

Beach Volley (à la charge de l'organisateur) :

COMPETITION FRANCAISE * Arbitre 60 euros/Jour de compétition

COMPETITION CEV }
 } * Indemnités CEV et FIVB
COMPETITION FIVB }

Formation CCA (à la charge de la FFVB) :

Encadrement stage	46,00 € par jour
Supervision Arbitre	31,00 €

COUPES DE FRANCE SENIORS LNV/FFVB :**Modalités financières**

Les frais de déplacement des clubs jusqu'au lieu de la rencontre sont à leur charge.
 Pour toutes les rencontres le club recevant prendra à sa charge :

- ① Les indemnités d'arbitrage suivant le barème à hauteur du club recevant.
- ② Les frais de déplacement des arbitres suivant le barème en vigueur dans la division du club recevant.
- ③ Les indemnités des juges de lignes suivant le barème LNV.

V.- BAREME DE REMBOURSEMENT DES DEPLACEMENTS DES ARBITRES

Ce barème est applicable jusqu'au 30 juin 2007

Km	Euros	Km	Euros	Km	Euros
10	6,34	210	111,38	410	180,13
20	11,44	220	114,40	420	182,31
30	16,54	230	117,31	430	184,29
40	21,63	240	120,54	440	186,58
50	25,06	250	123,55	450	188,86
60	45,55	260	126,05	460	191,36
70	48,98	270	128,44	470	193,44
80	53,14	280	131,04	480	195,52
90	56,47	290	133,43	490	197,70
100	59,59	300	135,93	500	200,10
110	63,13	310	138,42	510	202,49
120	66,46	320	140,71	520	204,57
130	69,78	330	143,31	530	206,54
140	73,01	340	145,91	540	209,14
150	76,13	350	148,30	550	211,54
160	79,14	360	150,80	560	213,51
170	82,26	370	153,19	570	215,90
180	85,28	380	155,79	580	217,98
190	88,50	390	158,70	590	220,27
200	91,42	400	177,74	600	222,46

Pour les distances intermédiaires à celles indiquées sur le tableau, prendre le kilométrage immédiatement supérieur.

Les frais de repas, de péage, de parking et généralement tous les frais annexes sont incorporés dans le barème (sauf les frais de parking pour la Corse qui seront remboursés **sur justificatifs**).

La nuitée (43 euros maximum, petit déjeuner inclus), est prise en compte pour les matches en soirée le Samedi pour un déplacement de plus de 200 kms, et **le Dimanche**, si **la distance est SUPERIEURE à 400 Kms**.

Les remboursements, gérés par informatique, et vérifiés sur le site internet (www.viamichelin.fr choix « conseillé par Michelin ») sont automatiques. La signature de l'arbitre sur la feuille de match atteste de sa présence.

Les feuilles jaunes de remboursement ne sont à envoyer que dans les cas suivants :

- arbitres du continent officiant en Corse
- arbitres corses officiant sur le continent
- **(matches couplés plus match couplé avec la LNV)**
- **(matches en semaine)**
- tout autre frais lié à une circonstance particulière et accepté par la CCA.

Il est de l'intérêt des arbitres d'informer par tout moyen le secrétariat de la CCA de tout changement d'adresse. Ainsi, leur demande pourra être honorée dans les temps impartis.

* Lors d'un couplage samedi et dimanche la formule à retenir est la suivante :

A = Domicile à Ville du 1^{er} match
B = Ville du 1^{er} match à Ville du 2^{ème} match
C = Ville du 2^{ème} match au Domicile.

L'indemnité forfaitaire est celle qui correspond à la distance calculée selon la formule ci-dessous :

$$\frac{A + B + C - A}{2}$$

Si le résultat de la formule est inférieur à 50 kms un repas est pris en compte plafonné à 15,24 € sur justificatif.

Toutes les demandes de remboursements de frais d'arbitres parvenues après le 30 Juin 2007 ne seront plus honorées.

 Fédération Française de Volley-Ball Commission Centrale d'Arbitrage		SAISON : /
--	--	------------------------

17, rue Georges Clemenceau – 94607 CHOISY LE ROI Cedex ☎ 01.58.42.22.22 📠 01.58.42.22.32 Internet : http://www.volley.asso.fr

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ARBITRAGE

NOM : Prénom : N° de licence :

☒ :

Code Postal : Ville :

Ⓞ (facultatif) : Ligue :

MATCH N°

Date de la rencontre :

SI MATCH COUPLE PRECISER LES NUMEROS Date de la rencontre :

Indiquer les distances lors du couplage selon la formule
(voir BFI)

A + B + C : 2 - A

= Kms ↗ si la distance kilométrique est inférieure à 50 kms un repas est pris en compte plafonné à 15,24 euros sur justificatif

EQUIPE RECEVANTE : EQUIPE VISITEUSE :

Ville de départ (+ n° département) :

Ville du match (+ n° département) :

Ville du 2^{ème} match (+ n° département) :

DISTANCE KILOMETRIQUE ALLER

(Ville du domicile/ville du match)

(Barème 3615 MICHELIN ou Internet www.viamichelin.fr) Choix : Conseillé par Michelin

INDEMNITE FORFAITAIRE (voir Barème)

INDEMNITE FORFAITAIRE (suite au couplage)

(Résultat de la formule (A + B + C) : 2 - A)

INDEMNITE D'ARBITRAGE (en cas d'absence d'une équipe)

INDEMNITE DE GRAND DEPLACEMENT

(Match en soirée à plus de 200 Kms hors ligue)

REPAS

(Plafonné à 15,24 euros sur présentation de justificatif)

FRAIS SUPPLEMENTAIRES

(Joindre justificatifs)

TOTAL

POUR INFORMATION

I.- TENUE DE LA FEUILLE DE MATCH

DIRECTIVES POUR REMPLIR LA FEUILLE DE MATCH DE VOLLEY-BALL

SYSTEME DE LA « MARQUE CONTINUE »

1- AVANT LA RENCONTRE

Vérifier que les lignes ou cases identifiant la rencontre ont été dûment remplies et éventuellement les compléter comme suit, le tout :

EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE :

a) Dans la partie supérieure de la feuille :

- 1.a.1 Nom de la compétition.
- 1.a.2 Site (ville) et code du pays.
- 1.a.3 Salle (nom du stade ou du gymnase).
- 1.a.4 Poule (ex : 2MA).
- 1.a.5 Numéro de la rencontre.
- 1.a.6 Division et catégorie : mettre un X dans la case.
- 1.a.7 Date : jour, mois, année.
- 1.a.8 Heure : celle fixée par la CCS ou la CRS.
- 1.a.9 Nom des équipes (équipe recevante ou première citée par le calendrier officiel si terrain neutre A GAUCHE). Laisser en blanc les cercles A et B qui seront remplis après le tirage au sort (voir 2.3).

b) Dans la partie inférieure droite :

- 1.b.1 Equipes : dans le même ordre que 1.a.9 ci-dessus, laisser en blanc les cercles A et B.
- 1.b.2 **EN ORDRE NUMERIQUE CROISSANT** Numéro de maillot de TOUS les joueurs participant à la rencontre. NOM, Prénom, numéros de licences des joueurs de la rencontre. (*sauf FIVB*).
Pour le **LIBERO** se reporter à 1.b.5.
- 1.b.3 NOM, Prénom et Numéros de licences des (E) entraîneurs, (EA) entraîneurs-adjoints, (S) soigneurs, (M) médecins ; ceux-ci peuvent présenter un certificat d'accréditation.
- 1.b.4 Signature des Capitaines (cercler leurs numéros de maillots en 1.b.2, aucun autre repère) qui doivent vérifier 1.b.2 et 1.b.3 de l'équipe adverse et de leur équipe.
- 1.b.5 Signatures des Entraîneurs qui doivent effectuer les mêmes vérifications pour leur équipe. Ils peuvent éventuellement vous informer de la présence du LIBERO qui devra être noté dans la case prévue à cet effet (*sauf FIVB*).

ANNULER LES CASES NON UTILISEES en 1.b.2, 1.b.3., 1.b.5. TOUTE RATURE, RECTIFICATION, MODIFICATION DOIT ETRE APPROUVEE PAR L'ARBITRE DANS LE PAVE « REMARQUES ».

Sauf FIVB et CEV

c) Dans la partie « APPROBATION »

- 1.c.1 Nom, prénom et numéro de licence du premier arbitre. Ligue d'appartenance.
- 1.c.2 Nom, prénom et numéro de licence du second arbitre. Ligue d'appartenance.
- 1.c.3 Nom, prénom et numéro de licence du marqueur. Ligue d'appartenance.
- 1.c.4 Noms des juges de ligne.

2- APRES LE TIRAGE AU SORT

Obtenir les informations suivantes :

- 2.1 Du premier arbitre : le côté du terrain où chaque équipe débute le jeu ; l'équipe qui sert en premier.
- 2.2 Du second arbitre : les fiches de position.

Puis,

- 2.3 Dans la partie intitulée « SET 1 », inscrire le nom des équipes en fonction du côté du terrain (équipe A à gauche du marqueur). Où elles vont débiter la rencontre. Cocher d'un X le « S » cerclé de l'équipe qui sert et le « R » cerclé de celle qui reçoit. Barrer d'un X la case 1 de l'équipe qui réceptionne.
- 2.4 Compléter (A ou B) les cercles vides des parties « EQUIPES » (1.a.9 et 1.b.1).
- 2.5 Dans la partie intitulée « SET 2 », procéder comme en 2.3 en inversant l'ensemble des données.
- 2.6 Dans la partie intitulée « SET 3 », procéder comme en 2.3.
- 2.7 Pour la partie intitulée « SET 4 » si elle doit être utilisée, procéder comme en 2.5.
- 2.8 APRES AVOIR VERIFIE QUE LES NUMEROS DES JOUEURS FIGURANT SUR LA FICHE DE POSITION EXISTENT DANS LA COMPOSITION (1.b.2) DE L'EQUIPE, les enregistrer selon l'ordre déterminé sur la ligne « Formation de départ », et ce, pour chaque set.

Si un LIBERO doit être utilisé au cours du match, son numéro doit figurer sur la 1^{ère} fiche de position. Vous devez l'inscrire dans la case prévue à cet effet. C'est le dernier moment pour le faire. Si pas de LIBERO annuler la case (sauf FIVB).

3- PENDANT LA RENCONTRE**a) Procédure « marque continue »**

- 3.a.1** Inscrire dans la case « DEBUT », l'heure de début de set (en heures et minutes). Si retard par rapport à l'heure prévue, le justifier dans la case « REMARQUES ».
- 3.a.2** Contrôler la conformité du numéro du joueur au service avec celui de la case correspondante du pavé « Tours au service ». Cocher (petit trait oblique) le numéro de cette case. En cas de faute de rotation, laisser le service s'effectuer, puis prévenir le second arbitre.
- 3.a.3** Cocher, au fur et à mesure, les points acquis dans la colonne « POINTS ».
- 3.a.4** A la perte du service, noter, dans la case « Tours au service » en cours, le score atteint par l'équipe concernée.
Passer à l'équipe adverse. Cocher le point marqué et procéder comme en 3.a.2. A la perte du service idem 3.a.4. Avec la marque continue, **IL NE PEUT JAMAIS Y AVOIR DEUX FOIS DE SUITE LE MEME SCORE.**
- 3.a.5** A la fin du set, inscrire, dans la case « FIN » l'heure de fin de set (en heure et minutes).
- 3.a.6** Cercler le score de chaque équipe dans la dernière case « Tours au service » utilisée.
Si le dernier point est marqué sur service adverse, il est inscrit et cerclé dans la case du joueur qui aurait du prendre le service, sans cocher le numéro de cette case.
- 3.a.7** Souligner le score de fin de set de chaque équipe dans la colonne « POINTS » et annuler les points inutilisés.

b) Cas d'un set décisif :

- 3.b.1** Après le tirage au sort, reporter les lettres A et B (voir 2.3) en fonction de la position des équipes et leur nom.
- 3.b.2** Inscrire la composition de l'équipe placée à gauche simultanément dans les pavés gauche et droit du « SET 5 », l'équipe de droite dans le pavé du milieu.
Comme pour les sets précédents cocher le « S » et le « R », barrer d'un X la case 1 de l'équipe qui réceptionne et noter l'heure de début. Pour le décompte des points revenir en 3.a.2.
- 3.b.3** ***Au changement de côté à 8, le nombre de points marqués par l'équipe qui passe de gauche à droite est enregistré dans le pavé intitulé "POINTS AU CHANGEMENT".***
Reporter les informations (temps morts et changements de joueurs) du pavé gauche au pavé droit. Ne pas reporter les points marqués. La partie droite étant la suite de la partie gauche, continuer la marque dans cette section.
- 3.b.4** La fin du set est identique à celle des sets précédents.

c) Temps morts :

Au bas de la colonne « POINTS » de l'équipe qui demande, dans l'une puis l'autre des deux cases affectées à cet usage, inscrire le score, équipe demanderesse en premier.

d) Remplacements :

- 3.d.1** Lors de la demande, vérifier l'existence du remplaçant dans la composition de l'équipe (1.b.2) et la possibilité du changement.
- 3.d.2** Inscrire le numéro du remplaçant sous celui du remplacé, le score, équipe qui en fait la demande en premier, en dessous.
- 3.d.3** Lors de la sortie du remplaçant, inscrire le score sous le précédent de même manière et cercler le numéro de ce joueur.
- 3.d.4** **Si remplacement exceptionnel, le faire figurer dans le pavé remarques.**

e) Enregistrement des sanctions :

- 3.e.1** Suivre les indications figurant au bas du pavé « SANCTIONS » score de l'équipe pénalisée en premier.
- 3.e.2** Lors d'une pénalisation, cocher et cercler le point acquis du fait de cette sanction dans la colonne « POINTS » de l'équipe bénéficiaire.

4- APRES LA RENCONTRE

- 4.1** Inscrire le nom des équipes en regard des lettres A et B.
- 4.2** Reporter dans le pavé « RESULTAT », l'ensemble des informations concernant chaque set :
T : nombre de temps-morts
R : nombre de remplacements
G : 1 pour set gagné / 0 pour set perdu
Durée : durée en minutes
- 4.3** Effectuer les totaux.
- 4.4** Inscrire les heures de début et de fin de match, et la durée de celui-ci (égale au total de la durée des sets augmentée de 3 minutes d'interruption entre chaque set).
- 4.5** Noter le nom de l'équipe gagnante (en toutes lettres) et le nombre de sets qu'elle a perdu.
- 4.6** Transcrire, ou laisser écrire, AVEC L'ACCORD DU PREMIER ARBITRE, les réclamations éventuelles des capitaines.
- 4.7** Signer la feuille, puis faire signer, dans l'ordre, les capitaines, le second arbitre puis le premier.

II.- PROTOCOLE DU JEU

(Excepté la LNV)

Les arbitres doivent appliquer les normes du présent protocole avant, pendant et après le match.

1.- AVANT le match

a) 16 mn avant le début :

ARBITRES : Les arbitres vérifient la hauteur et la tension du filet, ainsi que la position des antennes et des bandes de côté.

b) 15 mn avant le début : TIRAGE AU SORT

CAPITAINE : Les Capitaines d'équipes si celles-ci sont complètes, se rendent à la table de marque pour participer au tirage au sort et signer la feuille de match.

ENTRAINEURS : Les entraîneurs signent la feuille de match.

c) 14 mn avant le début :

ARBITRES : Le 1^{er} Arbitre siffle pour signaler le début de l'échauffement officiel (5 minutes pour chaque équipe ou 10 minutes ensemble). Les arbitres vérifient les ballons du match, les plaquettes de remplacement et tous les autres équipements nécessaires au jeu, les feuilles de match, la sonnette, les tenues, etc... Les arbitres donnent toutes les instructions nécessaires aux ramasseurs de balle, aux essuyeurs, etc ... Ils doivent aussi vérifier l'équipement de réserve.

d) 4 mn avant le début : FIN DE L'ECHAUFFEMENT

ARBITRES : Le 1^{er} Arbitre siffle en indiquant la fin de l'échauffement des équipes. Les arbitres vérifient à nouveau la hauteur et la tension du filet ainsi que la position des antennes et des bandes de côté. Le 2^{ème} arbitre doit s'assurer que l'entraîneur de chaque équipe a remis la fiche de position du 1^{er} set au marqueur qui procède à l'inscription sur la feuille de match des 6 joueurs de la formation de départ et inscrit le numéro du libero si nécessaire sur la fiche de position.

EQUIPES : Arrêtent l'échauffement au coup de sifflet du 1^{er} arbitre et retournent immédiatement à leur banc. Si les joueurs changent de maillots, ils doivent quitter l'aire de jeu et revenir sans retard. Tous les membres d'équipe doivent porter leurs tenues de match et être assis sur le banc.

e) 3 mn avant le début : PRESENTATION

ARBITRES : Les deux arbitres et, le cas échéant, les juges de lignes se tiennent latéralement au milieu du terrain perpendiculairement et près du filet, face à la tribune d'honneur ou la caméra principale de T.V.

EQUIPES : A la demande de l'arbitre, les 12 joueurs de chaque équipe entrent sur le terrain et s'alignent latéralement au milieu du terrain, face à la tribune d'honneur ou la caméra principale de T.V.

ANNONCEUR : Il annonce le match et indique le nom des capitaines d'équipes, des entraîneurs, des arbitres et des juges de lignes.

**TRIBUNE D'HONNEUR
OU
CAMERA PRINCIPALE**

o o o o o o o o o o o o o o x x X Cap. J. de 2 ^{ème} Ligne Arb.	X x x o o o o o o o o o o o o 1 ^{er} J. de Cap. Arb. Ligne
--	---

f) 2 mn avant le début :

ARBITRES : Ils prennent leurs places respectives sur le terrain. Le 2^{ème} arbitre donne un ballon à chacun des ramasseurs de balle placés le plus près du poste 1 des équipes, **et il signale au 1^{er} que la table est prête.**

g) 1 mn avant le début : ENTREE SUR LE TERRAIN DE JEU

EQUIPES : Au signal du 1^{er} arbitre, les 6 joueurs des formations de départ entrent sur le terrain directement depuis les bancs.

ARBITRES : Le 2^{ème} arbitre vérifie que les 6 joueurs de chaque équipe sont les mêmes que ceux indiqués sur la fiche de position. Il donne ensuite le ballon au serveur

h) 0 mn début du match :

Le 1^{er} arbitre siffle pour autoriser le premier service du match.

2.- PENDANT LE MATCH

a) ARRET ENTRE LES SETS (1 à 4) :

- Fin du set :

EQUIPES : A la fin de chaque set, les 6 joueurs de chaque équipe changent de camp ; après avoir dépassé le poteau, ils rejoignent directement leur banc.

MARQUEUR : Au moment où l'arbitre siffle la fin du dernier échange de jeu du set, le marqueur démarre le chronométrage de l'intervalle de temps entre les sets.

ARBITRES : Le 2^{ème} arbitre récupère les fiches de position pour le set suivant (d'abord équipe gagnante du set précédent, puis équipe perdante) et les remet au marqueur qui procède à l'inscription sur la feuille de match des numéros des 6 joueurs de la formation de départ.

- 30 s. avant le début du set : Le 2^{ème} arbitre siffle ou le marqueur actionne une sonnerie.

EQUIPES : Au signal du 2^{ème} arbitre, les 6 joueurs enregistrés sur la fiche de position vont directement sur le terrain de jeu.

ARBITRES : Le 2^{ème} arbitre vérifie que les 6 joueurs de chaque équipe sont les mêmes que ceux enregistrés sur la fiche de position.

Le ramasseur de balle donne ensuite le ballon au serveur.

- **0 s. début du set** : Le 1^{er} arbitre siffle pour autoriser le premier service du set.

b) ARRET AVANT LE SET DECISIF :

EQUIPES : A la fin du set précédent le set décisif, les 6 joueurs de chaque équipe, au signal du 1^{er} arbitre, vont directement à leur banc.

CAPITAINES : Ils se rendent à la table de marque pour le TIRAGE AU SORT.

ARBITRES : Ils se rendent à la table de marque pour procéder au tirage au sort.

- **1 mn 30 avant le début du set décisif :**

ARBITRES : Le 1^{er} Arbitre rejoint sa place. Le 2^{ème} arbitre s'assure que les entraîneurs de chaque équipe ont remis les fiches de position au marqueur qui procède à l'inscription sur la feuille de match des numéros des 6 joueurs de la formation de départ.

- **30 s. avant le début du set décisif** : Le 2^{ème} arbitre siffle ou le marqueur actionne une sonnerie.

EQUIPES : Au signal du 2^{ème} arbitre, les 6 joueurs de chaque équipe entrent sur le terrain directement depuis les bancs.

ARBITRES : Le 2^{ème} arbitre vérifie que les 6 joueurs de chaque équipe sont les mêmes que ceux indiqués sur la fiche de position. Il donne ensuite le ballon au serveur

- **0 s. début du set décisif** : Le 1^{er} arbitre siffle pour autoriser le premier service du set décisif.

Pendant les **temps-morts**, le 2^{ème} arbitre invite les **joueurs à aller près de leur banc** et à quitter l'aire de jeu pour permettre l'essuyage du sol par les préposés.

3. - A LA FIN DU MATCH

EQUIPES : A la fin du match, les équipes, au signal du 1^{er} arbitre, se saluent près du filet, quittent le terrain de jeu et vont, en marchant, vers leur banc de touche.

ARBITRES : Les deux arbitres se placent sur la ligne de côté correspondant à celle du 1^{er} arbitre et, après les salutations, vont vers la table de marque pour remplir les formalités administratives.

III.- AVERTISSEMENTS ET SANCTIONS DE TERRAINS (Extrait de l'article 19 du Règlement Général des Epreuves Nationales)

- Selon les lois du jeu, les premiers arbitres peuvent avertir et sanctionner les participants des rencontres officielles,
- sous la responsabilité du premier arbitre, l'énumération des sanctions terrains doit figurer sur la feuille de match dans le cadre : SANCTIONS,
- à l'issue de la rencontre, le premier arbitre remettra, obligatoirement au capitaine de l'équipe concernée par la sanction terrain, l'énoncé de la procédure réglementaire nécessaire à la possible réclamation de la sanction (le **feuillet suivi de sanction terrain**). La remise de cette procédure doit être validée par le visa du capitaine concerné sur la feuille de match (cadre : procédure réglementaire de réclamation de sanction terrain).

A préciser lors de la remise du feuillet de suivi de sanction terrain.

Pour qu'une réclamation de sanction terrain soit reconnue valable sur la forme il faut :

- que la remise du **feuillet de suivi de sanction terrain** (procédure de réclamation réglementaire) soit validée sur la feuille de match par le capitaine de l'équipe du licencié concerné par la sanction terrain,
- que la réclamation de sanction terrain soit confirmée (trace écrite) dans les 24 heures suivant la rencontre concernée auprès de la Commission Centrale Sportive,
- que cette confirmation soit exclusivement effectuée par le dirigeant, le capitaine ou le licencié du GSA concerné,
- que cette confirmation comporte une argumentation motivée pouvant permettre à la Commission Centrale Sportive d'envisager l'étude de la réclamation,
- seulement reconnue valable sur la forme la réclamation de sanction terrain peut être étudiée sur le fond par la CCS, celle-ci statue dans les 72 heures suivant la rencontre en pouvant réclamer des rapports verbaux aux licenciés et aux arbitres concernés.

Barème de sanction :

- CARTON JAUNE = UNE inscription au RELEVÉ RÉGLEMENTAIRE de l'épreuve,
- CARTON ROUGE = DEUX inscriptions au RELEVÉ RÉGLEMENTAIRE de l'épreuve,
- CARTON JAUNE et ROUGE = QUATRE inscriptions au RELEVÉ RÉGLEMENTAIRE de l'épreuve,

Les licenciés totalisant TROIS inscriptions sont pénalisés d'un match de suspension dans l'épreuve concernée, les capitaines et entraîneur totalisant DEUX inscriptions sont pénalisés d'un match de suspension dans l'épreuve concernée.

Voir annexe (Feuillet suivi de Sanction Terrain).

IV.- RÔLE ET ATTRIBUTIONS DU SECOND ARBITRE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE

A l'issue d'une rencontre déterminée pour être soumise au contrôle antidopage, le **Second Arbitre** assurera systématiquement la fonction de Délégué Fédéral en l'absence de ce dernier.

Le Délégué Fédéral :

- participe à la désignation des athlètes à contrôler,
- se charge de la remise des convocations aux athlètes, de l'obtention de la signature de l'accusé de réception, de l'accompagnement des athlètes au poste de contrôle antidopage,
- s'assure du respect des directives et procédures en matière de conduite du contrôle antidopage,
- en présence d'un responsable de chaque Groupement Sportif.

Il effectuera, alors, le tirage au sort de 2 joueurs/joueuses de chaque équipe qui devront se rendre au contrôle antidopage. Ces joueurs/joueuses seront tirés parmi ceux qui ont effectivement participé à la rencontre. Le médecin agréé conserve la possibilité de contrôler tout sportif de son choix.

Les joueurs tirés au sort doivent se rendre immédiatement en salle de contrôle accompagnés de la personne de leur choix, qui doit être licenciée à la FFVB, et doivent y rester jusqu'à la pose des scellés sur les flacons utilisés pour les prélèvements.

V.- CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A L'ARBITRAGE



**A RETOURNER A LA FFVB SOUS PLI CONFIDENTIEL
A L'ATTENTION DU MEDECIN FEDERAL**

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A L'ARBITRAGE

Nom Prénom Sexe
 Date de Naissance Lieu Nationalité
 Licence N° Ligue

II ANTECEDENTS MEDICAUX ET CHIRURGICAUX

I EXAMEN OPHTHALMOLOGIQUE

Cachet et Signature de l'Ophthalmologue

Valable 3 saisons
Date :

OD OG

ACUITÉ VISUELLE : Avant Correction

Après Correction

(l'acuité visuelle après correction ne doit pas être inférieure à 15/10 pour les deux yeux)

F.O. :

SENS CHROMATIQUE (Test d'ISHIHARA)

VISION BINOCULAIRE :

CHAMPS VISUEL :

REMARQUES

EXAMEN CLINIQUE GENERAL

Taille Poids

BILAN MORPHOSTATIQUE SOMMAIRE
(Graphies facultatives à faire en cas de doute uniquement)

OD OG

ACUITÉ AUDITIVE : Voix haute

Voix chuchotée

EXAMEN CARDIOVASCULAIRE

Auscultation :

Pouls :

T.A. :

ECG : (obligatoire après 40 ans)
à renouveler tous les 2 ans

En cas de doute épreuve d'effort

III COUPON DÉTACHABLE RÉSERVÉ FFVB

NOM : PRENOM :

APTE
 INAPTE

À L'ARBITRAGE

Date :

SIGNATURE DU MÉDECIN FÉDÉRAL

MEDECIN EXAMINATEUR

Apte
 Inapte

à l'arbitrage

Date

Signature

MARCHE A SUIVRE POUR LE BON USAGE DU CERTIFICAT

1) L'arbitre, muni de son imprimé, devra se rendre dans un premier temps chez l'ophtalmologiste qui complétera **la zone « EXAMEN OPHTALMO » I.**

Ne pas oublier de tamponner les 3 exemplaires et de dater car cet examen servira pour les trois saisons à venir.

2) **La case II** sera complétée ensuite par un médecin (généraliste – cardio ou médecin du sport), qui fixera l'aptitude ou inaptitude tous les ans en utilisant un des trois feuillets successifs.

3) Le document à raison d'un feuillet par an est ensuite adressé à la Commission Centrale Médicale (sous pli confidentiel) de la FFVB pour visa à l'aide **du volet III** qui sera retourné à l'intéressé pour être joint à la licence et la valider pour la saison en cours.



COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

EQUIPE :

LISTE DES PARTICIPANTS A LA RENCONTRE DU :

L'entraîneur ou le capitaine remettra cette liste au corps arbitral avec les licences.
Inscriptions en majuscules d'imprimerie. (Voir **B.F.I.** « Composition de l'équipe »).

<i>N° de Maillot</i>	NOM	PRENOM
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
Entraîneur		
E. Adjoint		
Soigneur		
Médecin		

Le capitaine sera celui qui participera au tirage au sort et signera la feuille de match.
Le **LIBERO** sera inscrit à la remise de la fiche de position du 1^{er} set. Sur cette fiche de position la case LIBERO doit porter un numéro de maillot ou être annulée (Voir BFI).

En début de saison faire autant de photocopies que nécessaire.